

# La fiscalité carbone, facteur de compétitivité. Réduire les charges sociales et énergétiques

Emmanuel Combet

► **To cite this version:**

Emmanuel Combet. La fiscalité carbone, facteur de compétitivité. Réduire les charges sociales et énergétiques. Le Monde, Le Monde, 2013, Rubrique Idées p.7. hal-00946573

**HAL Id: hal-00946573**

**<https://hal-enpc.archives-ouvertes.fr/hal-00946573>**

Submitted on 13 Feb 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



## IDÉES

# La fiscalité carbone, facteur de compétitivité

## Réduire les charges sociales et énergétiques

**Emmanuel Combet**

*Centre international de recherche sur l'environnement et le développement*

**J**eudi 22 août, le gouvernement s'est déclaré en faveur d'une « contribution climat-énergie », et déjà les attaques fusent : une nouvelle taxe affaiblirait les entreprises et les consommateurs, alors que les priorités sont la lutte contre le chômage et contre les déficits publics et sociaux, bien plus urgentes que l'évolution du climat.

Or, une telle taxe peut précisément répondre à ces priorités. Pour s'en convaincre, il ne faut pas perdre de vue deux forces majeures qui contraignent – et contraindront longtemps – le développement de l'économie française.

La première est l'importance croissante des pays émergents comme consommateurs d'énergie et compétiteurs industriels. Ce mouvement a deux conséquences. D'une part, il accroît la rareté des ressources fossiles, ce qui rend inéluctable, à long terme, le renchérissement de ces sources d'énergie ; d'autre part, il tend à réduire les débouchés des productions françaises concurrentes, si ces dernières ne s'avèrent pas aussi compétitives.

La seconde force à l'œuvre est la transition démographique. Le vieillissement de la population continue d'accroître le poids du financement de notre système social. Le Conseil d'orientation des retraites anticipe qu'en l'absence de réforme, les déficits des régimes de pension atteindraient de 40,7 à 48,8 milliards d'euros en 2020. Dans le même temps, l'augmentation de la part des plus de 75 ans et des moins de 20 ans devrait restreindre l'épargne disponible pour ce financement.

Dans ces conditions, la France doit résoudre une équation ardue : financer le poids croissant de ses importations d'énergie et de ses retraites, sans sacrifier ses aspirations sociales.

Sans réforme, ce financement ne peut être assuré que par un large excédent commercial ou par des prêts étrangers. Si les activités françaises ne sont pas

assez attractives et compétitives, les salaires ou les revenus sociaux risquent de servir de variables d'ajustement pour contenir les dettes publique et nationale. Alors, les ménages, en particulier les plus modestes, se trouveront piégés entre des factures énergétiques en hausse et des revenus en baisse.

Dans ces conditions, quelle voie de réforme privilégier ? Si le financement des retraites par les cotisations sociales est maintenu, le coût du travail augmentera plus encore que l'énergie. Le risque est d'accroître la pression sur les salaires, de décourager l'embauche et de freiner l'essor des activités innovantes, plus économes en énergie. On poursuivrait là une politique contre-productive : d'un côté, une fiscalité énergétique globalement stable depuis les années 1960, alors que d'importants potentiels d'efficacité énergétique restent à exploiter ; de l'autre, des cotisations sociales déjà multipliées par six depuis cette même date, alors que nos chômeurs sont sept fois plus nombreux.

Pour contenir la dette sociale, le Conseil d'orientation des retraites suggère qu'en repoussant l'âge de départ de trois ans, on pourrait annuler les déficits des régimes. Mais cette estimation ne tient pas compte de la capacité très incertaine du marché du travail à absorber la nouvelle main-d'œuvre disponible. Et, tout comme une forte réduction des dépenses publiques, cette solution ne règle en rien les questions des débouchés, de la dépendance aux hydrocarbures, de la facture énergétique et des émissions de CO<sub>2</sub>.

### Redéploiement fiscal

Au contraire, une réforme fiscale construite autour d'une taxation du carbone articulerait ces enjeux macroéconomiques, énergétiques et distributifs, tout en évitant la hausse des cotisations sociales. Le renchérissement de l'énergie inciterait les activités françaises à se concentrer sur les chantiers de l'efficacité énergétique et de l'indépendance vis-à-vis des ressources fossiles. On créerait ainsi des débouchés, tout en réduisant le poids de la facture pétrolière. Les recettes fiscales « carbone » seraient disponibles pour éviter une hausse des coûts de production et une baisse du pouvoir d'achat des ména-



ges. Leur redistribution ciblée aiderait les activités et les ménages les plus vulnérables.

Un tel redéploiement fiscal, s'il est bien conçu, serait globalement favorable à notre économie, tout en opérant une redistribution des richesses. Le projet présente une cohérence d'ensemble avec la conjoncture et articule le volontarisme climatique avec les divers objectifs de progrès social.

Mais, pour bien concevoir cette réforme fiscale, assurer son acceptabilité et sa conformité constitutionnelle, deux conditions sont nécessaires. Il faut en premier lieu se concentrer sur le choix de l'usage des recettes carbone. Un compromis doit être trouvé entre les divers objectifs visés : la progression des salaires, le contrôle des coûts de production, le désendettement et la redistribution. Il existe des marges de manœuvre pour concilier ces objectifs.

En second lieu, il faut créer un espace pour délibérer. L'établissement d'une commission pérenne comme le Comité pour la fiscalité écologique semble aller dans le bon sens. Mais, pour être vraiment efficace, il faudra mener une réflexion d'ensemble sur la réforme des prélèvements obligatoires, qui tienne compte de l'interdépendance des dossiers retraites, climat et finances publiques. ■



**EMMANUEL  
COMBET**

est l'auteur, en 2013, d'une thèse de doctorat intitulée « Fiscalité carbone et progrès social : application au cas français ».